Accusé de réception en préfecture 095-219500261-20220603-DM037-2022-AR Date de télétransmission: 03/06/2022 Date de réception préfecture: 03/06/2022

DÉPARTEMENT
Val d'Oise
CANTON
L'Isle-Adam
COMMUNE
Asnières-sur-Oise

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté – Egalité - Fraternité

DÉCISION DU MAIRE EN DATE DU 01 JUIN 2022

N° 37

Le Maire d'Asnières-sur-Oise,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 Mai 2020, rendue exécutoire suite à dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles le 29 mai 2020, donnant au Maire délégation pour une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22,

DÉCIDE:

De renoncer au droit de préemption sur le terrain cadastré AH 332 d'une contenance totale de 393 m² sis 25 allée de Cuimont – Hameau de Baillon et appartenant à Monsieur PILLET Bertrand.

Le Maire,

Claude KRIEGUER